

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 07 avril 2021

### PROJET DE DELIBERATION

#### 2021/ 35 - AGIR LOCALEMENT POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT – SIGNATURE DE LA DECLARATION DE PARIS.

De longue date, la Ville a pris des engagements forts pour limiter l'impact du territoire sur le climat et s'adapter au changement climatique : Agendas 21 en 2001 et 2010, plans climatiques municipaux en 2008 et 2013, Plan Biodiversité, signature de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie (2008 et 2014), agenda des solutions (2016), labellisation Cit'ergie (2013, 2019).

Depuis 2001, pour limiter l'impact du territoire sur le climat et s'adapter au changement climatique, la Ville mène des actions structurantes : requalification des friches et développement d'éco-quartiers, soutien à la construction et à la rénovation durable des logements, plans de circulation apaisés et développement du vélo, initiatives en faveur de la nature en ville et de la biodiversité, sensibilisation aux éco-gestes et à la consommation responsable,...

En 2019 et 2020, l'engagement de la Ville s'est accéléré : aboutissement de la candidature au prix Capitale verte européenne 2021 en place de finaliste, conférence citoyenne sur la qualité de l'air, travail avec le collectif citoyen pour le climat, déclaration d'urgence climatique, lancement d'une démarche de budget climat, signature du Green City Accord.

L'ambition municipale est claire : atteindre la neutralité carbone au plus tôt, dans le cadre d'un projet de ville durable et apaisée, inclusive et bienveillante. Cela suppose d'intensifier et d'accélérer encore le mouvement engagé en faveur de la transition écologique et du développement soutenable. C'est l'impact massif qu'il faut viser grâce à un passage à l'acte à grande échelle. La Ville se mobilisera pleinement en tant qu'administration ainsi que sur ses compétences ; elle mobilisera les acteurs du territoire au premier rang desquels la Métropole Européenne de Lille mais aussi les acteurs économiques ; et elle se mobilisera pour donner à tous les citoyens l'envie d'agir et leur faciliter le passage à l'acte.

En décembre 2015, des Maires du monde entier se réunissaient à Paris pour lancer un appel en faveur du climat. Cette initiative a abouti à la signature de l'Accord de Paris, le 12 décembre 2015, à l'occasion de la COP 21. Cinq ans après, des avancées significatives ont eu lieu et plus de 500 villes et régions ont pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour répondre à l'urgence climatique, mettre en place une relance économique soutenable suite à la Covid-19, pour protéger les habitants, il faut collectivement agir plus vite. Aussi, des Villes souhaitent réaffirmer leur ambition de maintenir le réchauffement climatique à + 1,5 degrés conformément à l'Accord de Paris et s'engagent solennellement à respecter des résolutions pour atteindre cet objectif, à travers la signature de la Déclaration de Paris.

La Ville partage la conviction de l'urgence climatique portée par la Déclaration de Paris. Elle est également convaincue que les villes ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre le changement climatique.

Aussi, la Ville réaffirme l'ambition de maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C conformément à l'Accord de Paris et prend l'engagement solennel de respecter les résolutions suivantes :

- inscrire l'action climatique au centre de l'agenda local, pour atteindre la neutralité carbone et créer une société sobre et équitable ;
- s'engager à atteindre la neutralité carbone (net-zéro) à partir de 2040 ou même plus tôt, ou vers le milieu du siècle au plus tard, dans la continuité des efforts déployés mondialement pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ;
- en amont de la COP26, préciser les mesures qui permettront d'atteindre la neutralité carbone (net-zéro), notamment à court et moyen terme. Fixer un objectif intermédiaire à atteindre au cours de la prochaine décennie, qui vise à réduire équitablement les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> de 50 % d'ici à 2030 figurant dans le rapport spécial du GIEC sur la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C ;
- informer annuellement des avancées réalisées, au plus tard à partir de 2022 ;
- prendre en compte les préoccupations de la population et notamment de la jeunesse en les associant à la gouvernance des politiques climatiques et en leur rendant des comptes, régulièrement, en toute transparence, et assurer des retours chaque année sur les avancées ;
- nouer, avec l'ensemble des parties prenantes, de nouvelles solidarités et établir des plans d'actions coordonnés entre les urbains et les ruraux afin d'accélérer les transformations écologiques de nos systèmes alimentaires ;
- inviter tous nos partenaires – dirigeants politiques, chefs d'entreprise, syndicats, investisseurs et société civile – à se joindre à nous pour reconnaître l'urgence climatique mondiale et nous épauler dans la mise en œuvre de mesures scientifiques pour la résoudre ;
- intégrer dans nos plans Climat les solutions fondées sur la nature, plaçant ainsi la biodiversité au cœur des mesures d'atténuation du changement climatique ;
- accompagner les mutations des activités économiques de nos villes pour accélérer la réduction du bilan carbone de leurs activités ;
- faire émerger une véritable justice climatique pour protéger les plus vulnérables face aux changements climatiques et face à la précarité énergétique ;
- s'engager avec l'ensemble de nos partenaires publics et privés à mettre en place le droit à une énergie renouvelable et neutre en carbone pour tous nos citoyens d'ici 2050 ;
- contribuer à bâtir avec les États et la communauté scientifique internationale de nouveaux indicateurs économiques qui mesurent la dette écologique des activités économiques carbonées ;
- encourager les États à publier rapidement de nouvelles contributions nationales ambitieuses climatiques, intégrant l'action des villes, compatibles avec l'Accord de Paris ;
- inciter les États et grands investisseurs publics et privés à confirmer leur engagement financier de 100 milliards de dollars par an pour atténuer les effets du changement climatique, appuyer l'adaptation climatique et financer des plans de relance verte qui soutiennent les villes ;

- mettre en place avant 2022 au moins une action climatique inclusive et équitable, telle que le propose le programme Cities Race to zero, qui contribuera à placer nos villes sur une voie résiliente conforme à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C de l'Accord de Paris.

A Lomme, dans le cadre de la politique « Lomme en TransitionS », ces engagements s'inscrivent depuis 2016 dans un mouvement ambitieux de Transitions écologique, économique et solidaire, qui se caractérise par le rôle clé de la participation citoyenne et qui constitue une politique prioritaire et transversale sous le présent mandat.

Il s'agit d'illustrer l'implication de notre collectivité sur les questions climatiques, économiques et sociales. La transition s'inscrit dans une définition polysémique au sein de laquelle la lutte contre le changement climatique et l'émancipation des habitants requièrent la participation active de ces derniers dans les processus de décision et de mise en place des politiques environnementales.

Il ne s'agit pas uniquement de lutter pour la protection de l'environnement mais également de mener des actions concrètes en faveur de l'émergence d'un nouveau paradigme sociétal, prônant comme valeurs l'équité et l'inclusion, centrales dans ce texte.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la Déclaration de Paris, ci annexée.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme